

**Décision n° du 14 mai 2002 portant nomination
d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV0210093S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au fonctionnement du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2002 portant nomination de M. André Pollet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ayant rang et prérogatives d'ingénieur général, en qualité de coordonnateur de la 10^e mission d'inspection générale territoriale du conseil général des ponts et chaussées, avec effet au 1^{er} avril 2002 ;

Sur proposition du président de la 6^e section, secrétaire général du conseil,

Décide :

Monsieur André Pollet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ayant rang et prérogatives d'ingénieur général, coordonnateur de la 10^e mission d'inspection générale territoriale (Auvergne, Rhône-Alpes), est inscrit à la 1^{re} section (affaires de personnel et de fonctionnement des services) du conseil général des ponts et chaussées.

Pour le vice-président :
*Le président de section,
secrétaire général du
conseil,
D. Cyrot*